

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 503 775

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑯

N° 81 07134

⑯ Traverse de jointoiement pour plancher d'échafaudage.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 G 7/28.

⑯ Date de dépôt..... 9 avril 1981.

⑯ ⑯ ⑯ Priorité revendiquée :

⑯ Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 15-10-1982.

⑯ Déposant : GOUBAUD Michel, résidant en France.

⑯ Invention de : Michel Goubaud.

⑯ Titulaire : *Idem* ⑯

⑯ Mandataire : Cabinet Bonnet-Thirion, G. Foldés,
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

La présente invention concerne d'une manière générale les planchers d'échafaudage à établir longitudinalement entre deux entretoises reliant elles-mêmes deux consoles ou autres organes de support d'échafaudage.

5 Usuellement, le platelage constitutif d'un tel plancher d'échafaudage est formé de planches qui, disposées parallèlement les unes aux autres, se chevauchent avec d'autres planches semblables à leurs extrémités, au droit des consoles ou autres organes de support d'échafaudage concernés.

10 La saillie que forment ainsi les extrémités chevauchantes de ces planches rend malaisée la circulation du personnel concerné, et peut même rendre dangereuse cette circulation.

C'est pourquoi, au moins dans certaines contrées, il 15 est imposé que, au droit des consoles ou autres organes de support d'échafaudage, les planches mises en œuvre pour la constitution d'un plancher d'échafaudage s'étendent bout à bout, sans chevauchement.

Il en résulte qu'il faut, soit disposer de planches 20 dont la longueur correspond exactement à l'écartement entre les consoles ou autres organes de support d'échafaudage à relier, soit couper exactement à un tel écartement les planches utilisées.

Dans le premier cas, il faut disposer d'un stock important, inévitablement coûteux et encombrant, de planches de longueurs différentes, et, dans le deuxième cas, il y a, inévitablement, à chaque établissement d'un plancher, des chutes non négligeables, amenuisant peu à peu en longueur les planches disponibles.

30 La présente invention a d'une manière générale pour objet une traverse de jointoient propre à minimiser, voire même annuler, ces inconvénients.

Cette traverse de jointoient, qui est destinée aux planchers d'échafaudage à établir longitudinalement entre 35 deux entretoises reliant elles-mêmes deux consoles ou autres organes de support d'échafaudage, est, d'une manière générale, caractérisée en ce qu'elle comporte, en combinaison, une semelle propre à être assujettie aux dites entretoises,

d'une de ces entretoises à l'autre, et un plateau, propre à être rapporté de manière amovible sur ladite semelle, à la manière d'un couvercle, pour enserrer le platelage constitutif du plancher à établir.

5 Une telle traverse de jointoientement peut avantageusement être établie en n'importe quel point des entretoises reliant deux consoles ou autres organes de support d'échafaudage, en sorte qu'il n'est déjà plus nécessaire que le raccordement entre elles des planches successives du plancher d'échafaudage concerné se fasse exactement au droit de tels consoles ou autres organes de support d'échafaudage.

En outre, il n'est plus non plus nécessaire que les planches successives d'un tel plancher d'échafaudage se joignent bout à bout, dans les limites du jeu permis par la 15 largeur de la traverse de jointoientement suivant l'invention, et plus précisément, du jeu permis par la demi-largeur de cette traverse, ce qui évite économiquement une reprise systématique en longueur de ces planches.

Enfin, dans tous les cas, grâce à la traverse de jointoientement suivant l'invention, le raccordement longitudinal successif des planches mises en œuvre se fait sans chevau-chement de celles-ci, et donc sans autre saillie, sur le plancher obtenu, que celle due à la seule épaisseur, qui est réduite, du plateau formant couvercle de cette traverse de 25 jointoientement.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

30 la figure 1 est une vue en perspective éclatée illustrant une traverse de jointoientement suivant l'invention et les entretoises sur lesquelles elle est destinée à être rapportée ;

35 la figure 2 est, à échelle supérieure, une vue en perspective éclatée, avec arrachements locaux, de la seule traverse de jointoientement suivant l'invention ;

la figure 3 est une vue en perspective par dessous, qui en illustre la mise en œuvre pour l'établissement d'un

plancher d'échafaudage entre deux consoles d'échafaudage ; la figure 4 est, à échelle supérieure, une vue en coupe transversale de cette traverse de jointoientement, suivant la ligne IV-IV de la figure 3.

5 Ainsi que l'illustrent ces figures, et plus particulièrement la figure 3, il s'agit d'établir longitudinalement, entre deux organes de support d'échafaudage 10, un plancher d'échafaudage 11.

10 Dans l'exemple de mise en œuvre représenté, les organes de support d'échafaudage 10 sont des consoles d'échafaudage propres, de manière connue en soi, à être suspendues à la construction à traiter.

Mais, en variante, il pourrait aussi bien s'agir d'organes d'échafaudage prenant directement appui sur le sol.

15 Quoi qu'il en soit, et de manière connue en soi, ces organes de support d'échafaudage 10 sont reliés entre eux par un berceau 12, formé de deux entretoises télescopiques 13, qui, à leurs extrémités, sont munies de crochets 14 propres à leur permettre d'être engagées sur les organes de 20 support d'échafaudage 10, et qui, dans leur partie médiane, sont reliées l'une à l'autre par une traverse 15.

Un tel berceau 12 ne faisant pas partie de la présente invention, et étant bien connu par lui-même, il ne sera pas décrit plus en détail ici.

25 Le plancher d'échafaudage 11 est à établir longitudinalement entre les entretoises 13 de ce berceau 12.

Il est formé à cet effet d'un platelage de planches parallèles 16.

30 Suivant l'invention, il est mis en œuvre, de place en place, pour le raccordement bout à bout de telles planches 16, une traverse de jointoientement 18.

Une telle traverse de jointoientement 18, qui est représentée isolément à la figure 2, comporte, en combinaison, une semelle 19, propre à être assujettie aux entretoises 13 35 d'un berceau 12, d'une de ces entretoises 13 à l'autre, et un plateau 20, propre à être rapporté de manière amovible sur ladite semelle 19, à la manière d'un couvercle, pour enserrer le platelage constitutif du plancher 11 à établir.

Pour son assujettissement aux entretoises 13 du berceau 12, la semelle 19, dans la forme de réalisation représentée, comporte, à chacune de ses extrémités, en saillie sur sa face inférieure, deux joues parallèles 22, 23, par 5 lesquelles elle est propre à être engagée, à la manière d'un cavalier, sur une telle entretoise 13.

En pratique, dans la forme de réalisation représentée la joue 22, qui, à l'extrémité concernée de la semelle 19, est la plus extérieure, est formée par un simple repli en 10 équerre de cette semelle 19.

Parallèlement, la joue 23 associée est, par exemple, et tel que représenté, un simple plat, convenablement rapporté sur la semelle 19, par exemple par soudage, parallèlement à la joue 22 correspondante.

15 De préférence, et tel que représenté, les joues 22, 23 présentent chacune en correspondance un passage 24, 25, pour mise en place d'une goupille 27.

Tel que représenté, il peut s'agir d'une goupille à cliquet de blocage pivotant.

20 Mais il peut également s'agir d'une goupille dont le maintien est assuré par une épingle de blocage.

De telles goupilles étant bien connues par elles-mêmes, et ne faisant pas partie de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

25 Dans la forme de réalisation représentée, la semelle 19 comporte par ailleurs, à chacune de ses extrémités, transversalement en saillie sur sa surface supérieure, une réglette de butée 29, propre à contrebuter latéralement le plateau constitutif du plancher 11 à établir.

30 En pratique, une telle réglette de butée s'étend légèrement à distance de l'extrémité correspondante de la semelle 19, parallèlement à une telle extrémité.

En outre, dans la forme de réalisation représentée, la semelle 19 comporte encore, d'une de ses extrémités à l'autre, longitudinalement en saillie sur sa surface supérieure, dans la zone médiane de celle-ci, une longrine de butée 30, propre à contrebuter en bout le plateau constitutif du plancher 11 à établir.

Cette longrine de butée 30, qui, en pratique, dans l'exemple de réalisation représenté, s'étend d'une des réglettes de butée 29 à l'autre, à niveau avec ces réglettes de butée 29, peut, par exemple, et tel que représenté, être 5 constituée par un simple plat.

Mais, en variante, il peut aussi s'agir d'un profilé tubulaire à section rectangulaire, carrée ou autre.

Dans la forme de réalisation représentée, le plateau 20 a une largeur inférieure à celle de la semelle 19.

10 Il va de soi, cependant, que, en variante, il peut avoir une largeur égale à celle de la semelle 19, ou supérieure à celle-ci.

Quoi qu'il en soit, de préférence, et tel que représenté, il porte, de place en place, en saillie sur sa surface inférieure, des pointes 32, propres à son ancrage dans 15 le platelage constitutif du plancher 11 à établir.

Pour être rapporté sur la semelle 19, le plateau 20 comporte, à chacune de ses extrémités, un passage 33, de préférence allongé en boutonnière pour permettre une tolérance de mise en place, et la semelle 19 comporte, en correspondance, une douille filetée 34, en coopération avec, pour chaque extrémité, une clé de fixation 35, destinée à être engagée à vissage dans la douille filetée 34 de la semelle 19 après traversée du passage 33 correspondant du 25 plateau 20.

Dans la forme de réalisation représentée, les douilles filetées 34, qui sont chacune rapportées, par exemple par soudage, sur le flanc externe des réglettes de butée 29, sont chacune constituées, dans l'exemple de réalisation 30 représenté, d'une bague 36 surmontée d'un écrou 37.

Conjointement, il est de préférence associé à chaque clé de fixation 35 une rondelle d'arrêt 38 de dimension supérieure à la plus petite dimension du passage 33 correspondant du plateau 20, et une telle rondelle d'arrêt 38 35 peut être assujettie à demeure à une telle clé de fixation 35.

Pour sa mise en œuvre, la traverse de jointoientement ainsi constituée est simplement engagée par les joues 22,

23 de sa semelle 19 sur les entretoises 13 du berceau 12 concerné, en un point quelconque de celui-ci.

Des goupilles 27 sont alors mises en place sur ces joues 22, 23, pour l'assujettissement de la semelle 19 aux 5 entretoises 13.

D'une telle traverse de jointoientement 18 à une autre, ou d'une telle traverse de jointoientement à un organe de support d'échafaudage 10, sont alors longitudinalement établies, parallèlement les unes aux autres, les planches 16 10 propres à la constitution du plancher d'échafaudage 11 recherché.

De telles planches ne viennent pas nécessairement en appui contre la longrine de butée 30 de la semelle 19.

Au contraire, dans les limites de la demi-largeur de 15 cette semelle 19, et compte tenu d'une marge de sécurité suffisante, un certain jeu peut exister longitudinalement entre une telle longrine de butée 30 et l'une ou l'autre des planches 16 mises en œuvre, en sorte que la longueur de celles-ci n'a pas à être nécessairement ajustée en conséquence.

Le plateau 20 est alors rapporté sur les planches 16 ainsi mises en place, avec ancrage de ses pointes 32 dans celles-ci, et, à l'aide des clés de fixation 35, il est alors assujetti de manière amovible à la semelle 19 à laquelle il est associé.

Ainsi qu'on le notera, dans l'exemple de mise en œuvre illustré par la figure 4, les planches 16 mises en œuvre ont une hauteur supérieure à celle des réglettes et longrine de butée 29, 30 de la semelle 19.

30 Mais, il n'en est pas nécessairement ainsi.

Compte tenu de la longueur des pointes 32 du plateau 20, l'épaisseur des planches 16 peut en effet être également, dans certaines limites, inférieure à celle des réglettes et longrine de butée 29, 30 de la semelle 19.

35 Bien entendu, la présente invention ne se limite pas à la forme de réalisation décrite et représentée, mais englobe toute variante d'exécution.

REVENDICATIONS

1. Traverse de jointoientement pour plancher d'échafaudage à établir longitudinalement entre deux entretoises (13) reliant elles-mêmes deux consoles ou autres organes de support d'échafaudage (10), caractérisée en ce qu'elle comporte, en combinaison, une semelle (19) propre à être assujettie aux dites entretoises (13), d'une de ces entretoises (13) à l'autre, et un plateau (20), propre à être rapporté de manière amovible sur ladite semelle (19) pour enserrer le platelage constitutif du plancher (11) à établir.
2. Traverse de jointoientement suivant la revendication 1, caractérisée en ce que, pour son assujettissement aux entretoises (13), la semelle (19) comporte, à chacune de ses extrémités, en saillie sur sa surface inférieure, deux joues parallèles (22, 23) par lequelles elle est propre à être engagée sur une telle traverse (13).
3. Traverse de jointoientement suivant la revendication 2, caractérisée en ce que celle (22) des joues qui, à chaque extrémité de la semelle (19), est la plus extérieure, est formée par un simple repli en équerre de ladite semelle (19).
4. Traverse de jointoientement suivant l'une quelconque des revendications 2, 3, caractérisée en ce que lesdites joues (22, 23) présentent chacune en correspondance un passage (24, 25), pour mise en place d'une goupille (27).
5. Traverse de jointoientement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la semelle (19) comporte, à chacune de ses extrémités, transversalement en saillie sur sa surface supérieure, une régllette de butée (29), propre à contrebuter latéralement le platelage constitutif du plancher (11) à établir.
6. Traverse de jointoientement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la semelle (19) comporte, d'une de ses extrémités à l'autre, longitudinalement en saillie sur sa surface supérieure, dans la zone médiane de celle-ci, une longrine de butée (30), propre à contrebuter en bout le platelage constitutif du plancher (11) à établir.

7. Traverse de jointolement suivant les revendications 5, 6, prises conjointement, caractérisée en ce que la longrine de butée (30) s'étend d'une des réglettes de butée(29) à l'autre, à niveau avec celle-ci.

5 8. Traverse de jointolement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que le plateau (20) porte, de place en place, en saillie sur sa surface inférieure, des pointes (32), propres à son ancrage dans le platelage constitutif du plancher (11) à établir.

10 9. Traverse de jointolement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que, pour être rapporté sur la semelle (19), le plateau (20) comporte, à chacune de ses extrémités, un passage (33), et la semelle (19) comporte, en correspondance, une douille filetée (34), 15 en coopération avec une clé de fixation (35) destinée à être engagée à vissage dans ladite douille filetée (34)après traversée dudit passage (33).

1/1

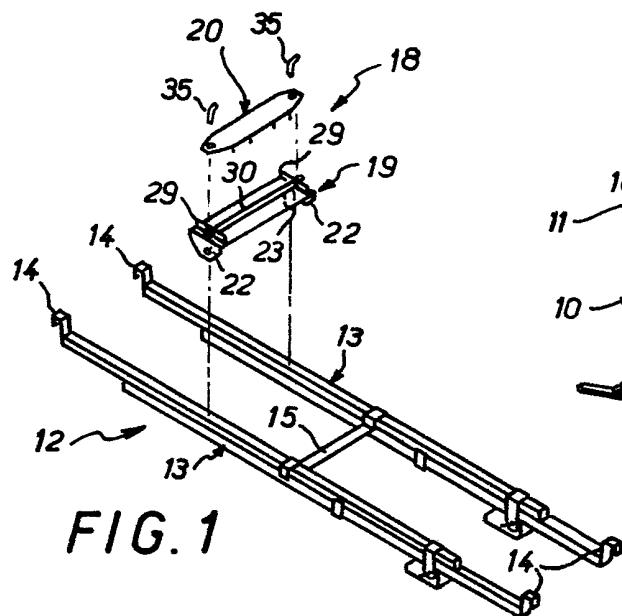


FIG. 1

FIG. 3

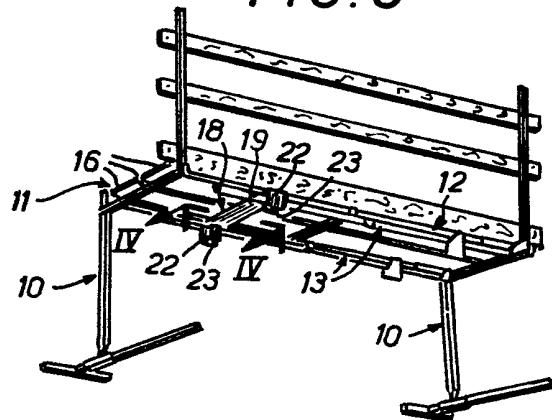


FIG. 2

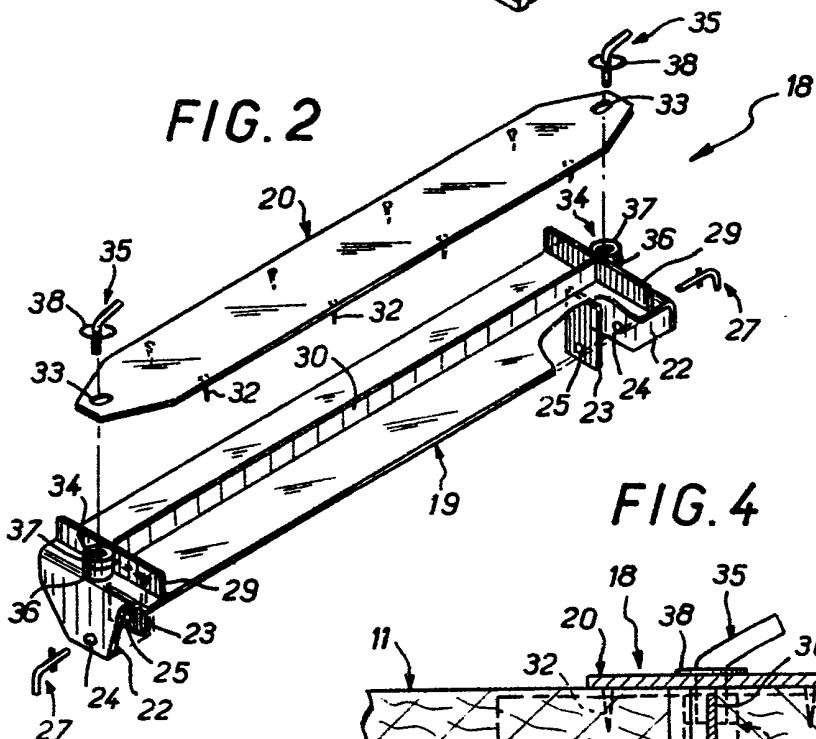


FIG. 4

